

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: ... donne sans défaillance depuis le 8 mai 1972. Il vient de présenter une espèce de mesure relative à des diminutions d'impôt sur le revenu des sociétés, mesures qu'il a annoncées le 8 mai 1972 en disant qu'elles étaient de la plus haute importance pour le pays mais qui n'étaient pas assez urgentes pour qu'on les présente à la Chambre avant sa dissolution et l'annonce des élections. Après les élections, je me suis dit persuadé que, comme le ministre avait mentionné ces mesures dans son budget du 8 mai, les hommes d'affaires canadiens avaient probablement agi en conséquence et qu'il fallait donc y donner suite, du moins pour l'instant. Mais le ministre n'a pris aucune mesure dans ce sens ni au sujet d'aucune autre mesure fiscale. Le 21 mars de cette année, j'ai soigneusement expliqué ma prise de position pour tâcher de vaincre l'embâcle.

● (1450)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre n'a même pas eu le courage alors de proposer des mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année 1972.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: J'ai déclaré le 21 mars que nous n'avions rien à redire aux propositions d'amortissement rapide pour 1973 et 1974. J'ai exposé les raisons de notre opposition aux réductions envisagées dans l'impôt des compagnies relativement aux bénéficiaires des entreprises de fabrication et de transformation et de notre refus d'accepter cela comme un élément permanent de notre régime fiscal. J'ai dit que nous appuierions ces mesures pour l'année 1973. J'ai examiné les propositions du ministre aujourd'hui. Je me rends compte qu'il a accepté mon point de vue...

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: ... c'est-à-dire de mettre ces mesures en vigueur pour l'instant du moins. Le ministre n'entend pas y mettre fin le 31 décembre 1973 mais demande au Parlement de s'engager de façon définitive pour une autre période de trois mois. En temps ordinaire, un parti de l'opposition ou des membres de l'opposition à la Chambre ne pourraient provoquer l'abandon ou la modification d'une mesure fiscale quelconque en 1974 en raison, entre autres, de l'exigence relative à la recommandation du gouverneur général. Aux termes de la proposition du ministre, le maintien après le 1^{er} avril 1974 de la réduction fiscale qu'il propose maintenant dépendra de la volonté de la Chambre à ce moment-là, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux directives du gouverneur général. Il est évident que le ministre ne nous demande pas, dans ces propositions, d'accepter une réduction de l'impôt des compagnies comme un élément permanent de notre régime fiscal, ce à quoi je m'oppose, bien entendu.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je n'abuserai pas de la patience des députés car nous aurons amplement de temps d'examiner ces questions.

Une voix: Quatre ans.

M. Stanfield: Je répète que le ministre n'a pas précisément accepté ma proposition. Il demande trois mois de

Voies et moyens

plus que ce que j'ai proposé. Le ministre nous demande d'accepter des arrangements qu'il a proposés pour une révision de la réduction d'impôt après le 1^{er} avril 1974, plutôt que d'accepter une cessation précise le 31 décembre 1973.

Nous tenons à examiner sérieusement le mécanisme de la révision que le ministre propose. Nous voudrions savoir, par exemple, s'il est praticable, si on peut s'y fier ou s'il s'agit de quelque truc présenté par le ministre. Je tiens à dire que j'aborde cette question sans la moindre confiance dans le gentleman d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Il dit une chose un jour et exactement le contraire quelques mois après. Par exemple, dans les recommandations du ministre se trouve une proposition d'indexation des revenus aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu, proposition dont le ministre s'est moqué il y a un an et que maintenant il présente à la Chambre avec tant de fierté. C'est pourquoi je n'ai absolument aucune confiance. C'est sous ce jour que nous allons examiner très soigneusement la recommandation concernant la proposition de réduction d'impôt que le ministre nous a présentée aujourd'hui. Le ministre propose de l'appliquer pour le moment. Je pourrais utiliser des termes tels que...

M. Nielsen: Totalement inacceptable.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: ... totalement inacceptable. Je pourrais dire que le ministre bat en retraite et que c'est une capitulation totale.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Ou bien devrions-nous nous borner à dire que le ministre a réajusté sa position.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre veut un engagement pour trois mois supplémentaires. Même un simple chat a besoin de trois mois. Étant donné que le ministre est allé aussi loin, mes collègues voudront examiner soigneusement ce qu'il propose de faire pour atteindre son but.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre des Finances (M. Turner) dont j'avais déjà lu la déclaration, et j'ai également entendu le chef de l'opposition (M. Stanfield). Il m'est toutefois difficile de comprendre quelle est la position de ce dernier. Je sais qu'il se propose d'étudier soigneusement le processus de révision et d'autres choses, mais je ne vois pas très bien ce que peut être sa position.

Le chef de l'opposition se plaint depuis quelque temps que si le monde des affaires connaît une période d'incertitude c'est parce que le gouvernement n'est pas suffisamment intervenu à propos du budget de mai 1972. J'estime que le chef de l'opposition, qui depuis quelques mois fait un pas tantôt en avant, tantôt en arrière, a contribué à créer cette situation.

Des voix: Bravo!

● (1500)

M. Baldwin: Pour qui avez-vous voté?

M. Lewis: Mais si vous n'arrivez pas à vous faire une idée de la position du parti conservateur, monsieur l'Orateur,